



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

quotidiens

Question écrite n° 28638

Texte de la question

M. Jean-Luc Pérat attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur les problèmes de distribution de la presse écrite et sur la nécessité de développer le portage à domicile. Le Syndicat de la presse quotidienne régionale (SPQR) souhaite que la problématique de la distribution et du développement du portage à domicile puissent être des sujets abordés en priorité lors des états généraux de la presse, qui doivent se tenir à l'automne prochain. Toutefois, le Syndicat de la presse quotidienne régionale craint aujourd'hui que des accords liant la presse, la Poste et l'État pour une longue durée, en ce qui concerne la distribution, soient signés avant la tenue des états généraux. Une telle anticipation, sur des bases incomplètes, empêcherait des évolutions que les réflexions qui doivent être présentées à l'automne pourraient bien faire apparaître. De même, alors que la survie de la presse quotidienne passe, selon le SPQR par le développement du portage à domicile, il est visiblement aujourd'hui indispensable que l'État contribue au redressement de la presse quotidienne en aidant les éditeurs dans le portage de leurs exemplaires, de la même façon que la poste est aidée pour chaque exemplaire posté. Aussi, il souhaiterait savoir si le Gouvernement entend répondre aux inquiétudes du SPQR en ne passant aucun accord de distribution avant la tenue des états généraux, dans un souci de concertation, et en développant des mesures d'aide pour le portage à domicile.

Texte de la réponse

Attentifs aux difficultés rencontrées par la presse en matière de distribution, les pouvoirs publics ont pris toute leur part à la conclusion de l'accord signé également par les représentants de l'ensemble des éditeurs et le président de La Poste, le 23 juillet 2008 qui définit le nouveau cadre du transport postal de la presse pour les sept prochaines années. L'État pérennise son engagement financier pour une durée historiquement longue en vue de favoriser la diffusion de la presse par abonnement et continue à garantir le pluralisme de la presse et sa diffusion postale sur l'ensemble du territoire à des tarifs abordables. À l'occasion de cet accord, l'ensemble des parties a confirmé son engagement résolu en faveur d'un développement accéléré du portage, véritable service que la presse apporte à ses lecteurs pour les fidéliser, et l'État sera particulièrement attentif à ce que toutes les voies soient explorées pour permettre de développer un mode diffusion dont on sait qu'il constitue un moyen particulièrement adapté aux besoins des abonnés. Dans le cadre des États généraux de la presse, voulus par le Président de la République, qui se tiennent actuellement, une réflexion est engagée sur le portage, au sein du pôle « Processus industriel », associant l'ensemble des acteurs concernés.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Pérat](#)

Circonscription : Nord (24^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28638

Rubrique : Presse et livres

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 juillet 2008, page 6464

Réponse publiée le : 30 décembre 2008, page 11313